

CNOF

Collège du Conseil National des Opticiens de France



Opticien de santé, Activités et Compétences



Les « *Essentiels de l'Opticien de Santé* »

Série éditée par le
**Collège du
Conseil National
des Opticiens
de France**

Novembre 2021

Missions et Compétences de l'Opticien de Santé

Propositions du Collège du Conseil National des Opticiens de France

– Novembre 2021 –

5	Introduction
6	I. Les « Missions » de l'Opticien de Santé
10	II. Les dix « Activités » de l'Opticien de Santé
12	III. « Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »
28	Conclusion
29	Annexe

Introduction

La profession d'Opticien est, en France, à un tournant de son histoire et de son évolution. Depuis plusieurs décennies, elle a connu des orientations commerciales qui l'ont éloignée de sa mission première et essentielle de « Professionnel de la Santé Visuelle ».

Aujourd'hui, le temps est venu de redonner à la profession d'Opticien une réelle dimension de Professionnel de la Vision et de définir avec précision les contours d'une nouvelle profession : celle de « l'Opticien de Santé ».

C'est une des missions que s'est donnée le Collège du Conseil National des Opticiens de France (C.C.N.O.F), qui œuvre dans ce sens depuis plusieurs années.



Ce livret, présente de manière synthétique les orientations que propose le C.C.N.O.F. pour la nouvelle définition de la profession d'Opticien de Santé. Il est le fruit d'un travail collectif réalisé par ses différents membres.

Dans une première partie, sont précisées les « Missions » de l'Opticien et son rôle d'acteur de la santé visuelle, en partenariat avec les autres professionnels.

Dans une seconde partie, sont résumées, les dix « Activités » fondamentales entrant dans le champ d'activité de l'Opticien.

Enfin, dans une troisième et dernière partie, sont détaillées les « Compétences Associées » aux dix « Activités » que l'opticien se doit de maîtriser pour exercer sa profession.

Ces propositions sont actuellement en cours de présentation aux différents intervenants et partenaires de la profession et sont ouvertes à la discussion et à l'enrichissement.

Ce livret a pour objet de diffuser la nouvelle vision de la profession d'Opticien de Santé que propose et défend le C.C.N.O.F. et de permettre à l'ensemble de la filière de comprendre, partager et enrichir cette proposition. Le collège souhaite recueillir vos interrogations et vos observations. Votre contribution nous permettra de compléter et de finaliser la version en cours du Référentiel d'Activités et de Compétences. Tout lecteur peut faire part de ses observations au collège à l'adresse suivante : livret2@cnof-opticiens.org

L'objectif final est de redonner toute sa noblesse au métier d'opticien au service de la santé visuelle des patients.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce livret et une bonne découverte des propositions formulées par le C.C.N.O.F. pour l'avenir de l'opticien français.

I. Les « Missions » de l'Opticien de Santé

Dans la définition proposée par le C.C.N.O.F., l'Opticien est un professionnel de la santé à part entière, investi dans la prise en charge des soins visuels des patients, en partenariat avec les autres professionnels et intervenants.

Dans ce premier chapitre, nous proposons une définition de l'Opticien de Santé, nous précisons son rôle de professionnel de la vision et envisageons l'organisation de sa formation.



a) L'Opticien, un professionnel de santé

Le C.C.N.O.F. propose la définition suivante à la profession d'opticien :

« L'opticien-Lunetier est le professionnel de santé qualifié dont la mission consiste à améliorer, maintenir, restaurer et protéger la vision de toute personne, notamment à travers la réalisation et la fourniture d'un équipement optique.

Pour ce faire, il évalue, mesure et détermine les compensations optiques donnant les meilleures acuités et capacités visuelles en utilisant les principes de la physique, de la réfraction et de la physiologie du système visuel.

Il mesure, propose, réalise, adapte et délivre les appareillages d'optique aérienne, d'optique de contact et d'aide à la vision, dont il assure le suivi dans le cadre de la qualité de vie.

Éducateur en santé, il dispense les conseils d'hygiène et de sécurité sanitaire et participe à la prévention ainsi qu'au dépistage en santé oculaire. »

b) L'Opticien, un partenaire des acteurs de la santé

Comme l'exprime la définition ci-contre, l'opticien est un professionnel de santé qui intervient en partenariat avec les autres professionnels et acteurs de la santé. Plus particulièrement :

- Il est le partenaire de l'**Ophtalmologiste** pour toutes les questions relatives à la santé oculaire, aux pathologies des patients et aux prescriptions optiques. L'opticien interagit en accord avec lui.
- Il est le partenaire de l'**Orthoptiste** pour toutes les questions de rééducation, de réadaptation de la vision et de prise en charge des altérations de la vision – sur les plans sensoriel, moteur et fonctionnel – selon les plaintes, la pathologie et l'âge du patient et en fonction de ses besoins et de ses activités, de l'enfant à la personne âgée.

- Il est le partenaire des **Professionnels de santé** d'autres spécialités (comme les médecins généralistes, pédiatres, infirmier(e)s, assistant(e)s de vie, rééducateurs, ergothérapeutes, ergonomes, audioprothésistes, etc.) intervenant auprès des patients et il se coordonne avec eux.
- Il est en relation avec les **Fabricants et Fournisseurs** (de verres, montures, lentilles de contact et aides visuelles) pour l'acquisition de connaissances techniques spécifiques et pour la fourniture et la réalisation des équipements correcteurs ou d'aide à la vision.
- Il échange les relations nécessaires avec les **Régimes Sociaux** pour la prise en charge des équipements qu'il délivre aux patients.



Les « Missions » de l'Opticien de Santé



c) L'Opticien, un professionnel de santé bien formé

L'Opticien reçoit en France une solide formation aux fondamentaux de sa profession, qu'il est en devoir de connaître et d'appliquer dans l'exercice quotidien de son métier.

Comme tout professionnel de santé, l'opticien est tenu de suivre une action de développement professionnel continu (DPC) tout au long de sa carrière. C'est une action de formation, d'évaluation des pratiques professionnelles ou de gestion des risques, s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires proposées par la profession par période triennale, validées par la haute autorité de santé (HAS) et publiées par arrêté.

Revenons sur la formation de l'Opticien-Lunetier d'aujourd'hui et détaillons les orientations proposées pour la formation de l'Opticien de Santé de demain.

DE « L'OPTICIEN-LUNETIER » À « L'OPTICIEN DE SANTÉ »

Le diplôme requis aujourd'hui pour l'exercice de la profession d'Opticien en France est le Brevet de Technicien Supérieur Opticien-Lunetier (BTS OL). Celui-ci est délivré à l'issue d'une formation de deux années après le baccalauréat, proposée par plusieurs lycées publics et par de nombreuses écoles privées. Il a été créé et instauré en 1954 pour réglementer l'exercice de la profession d'opticien en France.

La dernière rénovation du programme du BTS OL est intervenue en 1997, renforçant la formation en management, gestion et commerce, au détriment des enseignements optiques et techniques et des connaissances en santé.

Depuis 2007, ce diplôme permet à l'opticien d'effectuer des examens de la vue et, sous certaines conditions de durée de validité d'ordonnance, d'adapter la prescription optique de l'ophtalmologiste, si le défaut visuel du patient a évolué et ce, avec le devoir d'en informer l'ophtalmologiste en retour.

UNE VOLONTÉ DE RENFORCER LA COMPÉTENCE SANTÉ DES OPTICIENS

Aujourd'hui, la volonté est de compléter et de renforcer les contenus de la formation des opticiens, en particulier dans le domaine de la santé oculaire et générale, en complément des fondamentaux techniques inhérents à la profession, nécessitant de porter sa formation à une durée de trois années après le baccalauréat, sous la forme d'une **Licence de Santé Visuelle** conférant le titre d'« Opticien de Santé ».

Afin d'ancrer ce nouveau diplôme d'opticien parmi les professions paramédicales, la volonté est que cette formation soit à l'avenir un diplôme de l'Université, piloté par une faculté de santé, ce contrairement aux formations d'optique et d'optométrie aujourd'hui préparées, pour le BTS OL, dans des lycées publics et écoles privées, voire dans des facultés des sciences, et pour la quasi-totalité des licences professionnelles, dans une faculté des sciences avec éventuellement des établissements partenaires.

Cette transformation du diplôme d'opticien en trois ans à l'Université pourra se réaliser en maintenant des partenariats avec les établissements actuels préparant au BTS OL, comme ce qui existe déjà aujourd'hui pour les

licences professionnelles. Ces deux types de structures sont complémentaires pour constituer les ressources nécessaires à la formation de « l'Opticien de Santé » : les établissements actuels préparant au BTS OL ayant une expertise sur l'aspect technique et tertiaire de la formation, l'Université sur les aspects santé et recherche.

Cette volonté de donner à la formation des opticiens un contenu plus approfondi, nécessitant une durée d'études plus longue, s'inscrit dans une évolution déjà engagée par la profession depuis de nombreuses années. En effet, des formations de Licences puis Maitrisés de Sciences et Techniques, remplacées depuis la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat) par des Licences Professionnelles et des Masters, existent en France depuis plus de 40 ans. À l'initiative de différentes Universités et Établissements, plus de 5000 professionnels ont déjà été formés, lesquels n'ont pu, dans leur grande majorité, réellement mettre à profit leurs compétences sur le marché du travail.

Ce souhait d'études plus approfondies est aussi exprimé par de nombreux jeunes opticiens qui, pour 70 % d'entre eux, poursuivent leurs études au-delà du BTS OL afin de compléter leur formation, soit en alternance soit en formation initiale.

Enfin, renforcer et allonger la durée des études des opticiens en France, mettrait en cohérence la formation de l'opticien avec celle d'autres professions de santé (comme les orthoptistes) et harmoniserait aussi la durée des études des opticiens français avec celle déjà proposée dans de nombreux autres pays, notamment européens.

UNE MISE EN ŒUVRE NÉCESSITANT LA RÉORGANISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION

Cette proposition d'évolution de la formation de l'opticien s'inscrit plus globalement dans l'universitarisation générale de la formation des professions paramédicales ainsi que dans la continuité de travaux engagés depuis de nombreuses années (voir en annexe).

En pratique, l'évolution vers le nouveau diplôme de « Licence de Santé Visuelle » obtenu en trois années après le baccalauréat, pourra se mettre en œuvre à l'issue d'une éventuelle période d'expérimentation et au moyen d'une nécessaire période de transition. Il y aura nécessité à réorganiser les programmes de formation sur la durée d'études de trois ans et à adapter le contenu des examens permettant de valider l'acquisition des connaissances et des compétences.

Les formations actuelles, en deux années, pourront perdurer afin d'assurer la formation des « **Techniciens Lunetiers** », sous une forme qui reste à préciser. Les étudiants issus de ces formations n'auront plus la possibilité d'être les professionnels opticiens référents des entreprises d'optique mais seulement d'y travailler sous la direction d'un opticien diplômé en Licence de Santé Visuelle.

La nouvelle formation d'Opticien de Santé, de grade « Licence », pourra donner accès à un « **Master de Pratique Avancée Santé Visuelle** » commun aux Opticiens et aux Orthoptistes, avec une nécessaire harmonisation des connaissances des uns et des autres par des Unités d'Enseignement adaptées en début de formation.

II. Les dix « Activités » de l'Opticien de Santé

Afin de préciser les missions de l'Opticien de Santé, l'un des travaux menés par le C.C.N.O.F. a consisté à construire un « Référentiel d'Activités et de Compétences » de la profession d'Opticien, c'est-à-dire à identifier la liste des « Activités » entrant dans son champ d'action et à préciser la liste des « Compétences » à acquérir pour les réaliser.

Un véritable travail de dissection a été réalisé par les membres du Collège afin de déterminer ces principales activités. Au nombre de dix, elles englobent la totalité du travail que doit réaliser un opticien et montrent le large éventail des facettes du métier. Nous vous invitons à les découvrir ci-dessous.

Dans les tableaux qui suivent, sont présentées, de manière résumée, les dix « Activités » fondamentales de l'Opticien de Santé et les contenus et objectifs de chacune d'entre elles. Ce tableau donne une vision synthétique de la nouvelle définition de la profession d'opticien que propose le C.C.N.O.F.

ACTIVITÉ	EXEMPLES DE COMPÉTENCES ASSOCIÉES
N° 1 Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le/la patient/e pour créer avec lui/elle un climat d'échanges en toute confiance • Apprendre à le/la connaître et découvrir ses besoins, attentes, contraintes et projets • Se préparer à lui apporter la meilleure réponse possible à ses besoins
N° 2 Réalisation d'un examen de la vision	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'acte fondateur et indispensable à la bonne prise en charge du patient • Évaluer les capacités visuelles du patient et, après leur analyse, identifier comment lui apporter qualité de vision et confort • Détecter d'éventuels signes de pathologies pour référer le patient au médecin ophtalmologiste
N° 3 Réalisation des prises de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre toutes les mesures nécessaires au choix et à la réalisation de l'équipement • Réunir toutes les données comportementales, morphologiques et de centrage pour concevoir l'équipement optique
N° 4 Choix et réalisation d'un équipement	<ul style="list-style-type: none"> • C'est l'activité fondamentale de l'opticien • Sélectionner parmi l'offre disponible les solutions répondant le mieux aux besoins du patient • Proposer au patient le (ou les) équipement(s) correspondant(s) • Expliquer au patient les différentes solutions et les discuter avec lui • Procéder avec le patient à la sélection de la monture et confirmer le choix des verres • Réaliser techniquement le (ou les) équipement(s) optique(s) et le(s) adapter et délivrer au patient

N° 5 Réalisation d'une adaptation en lentilles de contact	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une alternative de correction optique et de multi-équipement • Prendre toutes les mesures nécessaires au choix et à l'adaptation des lentilles • Déterminer les caractéristiques des lentilles correspondant aux besoins du patient et réaliser leur adaptation • Accompagner le patient dans sa vie de porteur de lentilles de contact
N° 6 Réalisation de prises en charge spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins de certains types de patients ayant des situations spécifiques de vision comme : <ul style="list-style-type: none"> – La vision des enfants – La vision au travail – La vision de la personne âgée – La basse vision • Évaluer les besoins et assurer une prise en charge adaptée
N° 7 Prévention santé	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer à la sensibilisation de la population à l'importance de prendre soin de sa vision • Participer à des actions de prévention et de dépistage en santé visuelle • Conseiller les patients et les orienter en se coordonnant avec les autres professionnels de santé
N° 8 Gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'entrepreneur et employeur responsable • Gérer l'activité de sa structure, les relations humaines et les ressources matérielles
N° 9 Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé des dernières évolutions techniques • Se former régulièrement tout au long de son parcours professionnel, en respectant les obligations légales du DPC (Développement Professionnel Continu) • Apporter sa contribution au partage de la connaissance (en participant à des études, congrès, publications) et à leur mise en œuvre pratique
N° 10 Formation et information des futurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans la formation des futurs professionnels • Accueillir des stagiaires et contribuer à leur formation • Animer des formations destinées à des professionnels ou futurs professionnels


C'est sur cette base que le C.C.N.O.F. a ensuite élaboré une proposition de « Référentiel d'Activités et de Compétences » qui est aujourd'hui en cours de discussion avec l'ensemble de la profession. Cette proposition est détaillée dans les pages qui suivent.

III. « Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

Dans cette partie, le C.C.N.O.F. propose pour chacune des dix activités du « Référentiel d'Activités et de Compétences » de l'Opticien de santé, une première liste « d'Activités Détaillées » de l'opticien et de « Compétences Associées » qu'il doit acquérir et maîtriser pour les réaliser. Ce premier niveau de référentiel est une base de réflexion à compléter et détailler par un travail collaboratif avec les différents acteurs de la filière.

Après consultation et concertation avec l'ensemble de la profession, cette proposition sera finalisée et fera l'objet d'une nouvelle communication de synthèse.




Page 1 / 16

« Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES :
DESCRIPTION DES ACTIVITES

Objet : Détail de l'Architecture Haute du Référentiel d'Activités et de Compétences de l'Opticien de Santé.

Concernant le Référentiel d'Activités de l'Opticien de Santé, 10 activités « de base » sont proposées, qui recouvrent les principaux axes de travail.
Ces 10 activités sont ensuite déclinées chacune en « activités détaillées » principales, elles-mêmes regroupant des actions élémentaires permettant sa réalisation.

1 Liste des Activités

1. Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient
2. Réalisation d'un examen de la vision
3. Réalisation de prises de mesures
4. Choix et réalisation d'un équipement
5. Réalisation d'adaptations en lentilles de contact
6. Réalisation de prises en charge spécifiques
7. Prévention santé
8. Gestion des ressources
9. Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche
10. Formation et informations des professionnels et des futurs professionnels

2 Description des Activités

Pour chaque activité principale, ce document contient une proposition :

- ✓ D'activités détaillées qui la constituent
- ✓ De compétences élémentaires nécessaires pour la réalisation de chaque activité détaillée

site : <http://cnof-opticiens.org/>


Page 2 / 16

Mission « Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

2.1 Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient
Compétence Associée :
Concevoir et conduire une démarche d'accueil, de rédaction du dossier et de livraison de l'équipement du patient

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Accueil personnalisé et prise en charge du patient amétrope et/ou de son entourage	Vérifier l'ancien équipement et en apprécier l'état de la monture et des verres
	Lire, interpréter, expliquer les prescriptions médicales et mettre en confiance le patient Mettre en situation d'usage
Rédaction d'une fiche technique	Rédiger informatiquement le dossier, la fiche de montage et établir un devis normalisé avec le client conformément à la réglementation
	Rédiger informatiquement un courrier à un autre professionnel de santé et/ou intervenant
Livraison de l'équipement	Évaluer les performances visuelles attendues
	Donner les conseils d'utilisation et en évaluer la compréhension

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

2.2 Réalisation d'un examen de la vision

Compétence Associée :

Concevoir une méthode logique permettant de trouver les corrections optiques donnant le meilleur confort visuel à un patient

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Prise en charge et accueil personnalisé du patient amétrope et/ou de son entourage	Réaliser un bilan de santé visuelle, des aptitudes visuelles (acuités) et des capacités oculomotrices Recueillir les données de l'anamnèse
Histoire de cas	Identifier la ou les cause(s) principale(s) d'une plainte visuelle et les anomalies au cours de l'examen
Examen préliminaire	Orienter le bilan visuel au regard de l'histoire de cas en sélectionnant les examens pertinents en fonction de la ou des plainte(s) exprimée(s) et/ou ressentie(s)
Réalisation d'une réfraction objective	Utiliser les outils et le matériel nécessaires dans les conditions d'hygiène et de sécurité optimales
Réalisation d'une réfraction subjective	Réaliser une emmétropisation, une biocularisation, une binocularisation
Analyse de la vision binoculaire	Rechercher les phories dissociées et associées
Analyse de la fonction accommodative du non-presbyte	Mesurer le punctum proximum accommodatif (PPA) et le retard accommodatif (lag)
Analyse de la fonction accommodative du presbyte	Déterminer l'addition
Prise en charge des déséquilibres oculomoteurs	Repérer et compenser les déséquilibres oculomoteurs
Évaluation de la sensibilité aux contrastes	Conduire une démarche d'évaluation de la sensibilité aux contrastes
Prise de pression intraoculaire	Réaliser des mesures sans contact
Reconnaissance et identification des signes pathologiques	Appréhender les principales maladies oculaires, leurs possibles conséquences et la conduite à tenir
Explication des mesures réalisées	Expliquer les mesures réalisées, leurs résultats et les prises de décisions
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins visuels Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

2.3 Réalisation de prises de mesures

Compétence Associée :

Maitriser les techniques d'ajustage et comprendre leurs incidences sur le confort visuel et physique du patient

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Prise des mesures morphologiques préalables au choix de la monture	Utiliser le matériel de prises de mesures Utiliser l'outillage nécessaire
Prise des mesures complémentaires au porter, nécessaires au calcul des verres	Sélectionner les mesures à prendre en fonction des verres Discerner les particularités comportementales Définir les conditions environnementales et d'usage du porteur Utiliser les outils de prises de mesures traditionnels et numériques

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

Mission « Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

2.4 Choix et réalisation d'un équipement

Compétence Associée :

Organiser une méthode de choix de montures et de verres, réaliser correctement un équipement et savoir l'entretenir

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Choix de la monture	Choisir une monture en fonction de la demande et des besoins du patient en lui faisant les observations nécessaires : adéquation morphologie/verres/monture
	Fabriquer et réparer les montures
	Présenter, expliquer et argumenter les caractéristiques techniques de la monture choisie
Choix des verres	Étudier les besoins visuels en fonction des activités, des attentes et de l'ancien équipement
	Émettre des recommandations avec pour objectif d'optimiser la vision du patient et de répondre à ses besoins réels
	Présenter, expliquer et s'assurer de la bonne compréhension des technologies des verres recommandés
	Le cas échéant, réaliser une démonstration des verres ou options recommandés
Réalisation du montage	Mesurer les verres correcteurs
	Centrer les verres correcteurs
	Tailler et monter des verres
	Choisir l'usinage adéquat
	Vérifier le montage et le rhabillage
	Entretenir et réparer des montures

site : <http://cnof-opticiens.org/>

Mission « Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

2.5 Réalisation d'adaptations en lentilles de contact

Compétence Associée :

Organiser une méthode de choix, d'adaptations, d'observations et de suivi de lentilles cornéennes

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Prise en charge du patient	Analyser la prescription et les données du dossier médical, les hiérarchiser en vue d'une anamnèse
Réalisation d'un examen préliminaire	Apprécier l'anatomie du segment antérieur
Analyse et comparaison de la vision en lentilles et en lunettes	Identifier les différences de la vision en lentilles par rapport aux lunettes
Réalisation d'une réfraction	Réaliser une réfraction adaptée à la contactologie
Réalisation de prises de mesures	Utiliser les outils objectifs et subjectifs de biométrie
Observation du segment antérieur	Exploiter les différents éclairages du biomicroscope
	Déceler les anomalies de l'anatomie de l'œil et de ses annexes
	Grader les observations
Réalisation d'une biomicroscopie	Analyser les mesures biométriques et les observations au biomicroscope et archiver l'imagerie
Observation et analyse du film lacrymal	Utiliser les différents moyens d'observation et archiver l'imagerie
Utilisation des tables de conversion	Utiliser les différents référentiels analogiques et numériques
Choix des différents matériaux	Choisir les matériaux en s'appuyant sur les observations précédentes
Choix des lentilles	Choisir les géométries des lentilles et les adapter suivant leur protocole en fonction des besoins du patient et de son environnement
	Évaluer la tolérance
Prise en charge de l'adaptation	Contrôler et/ou modifier les paramètres, analyser les dépôts, expliquer la validation d'une décision d'adaptation
Conseils au patient et son éducation	Concevoir et appliquer les règles d'hygiène et expliquer les systèmes d'entretien
Livraison et instructions pour la manipulation	Aider à l'apprentissage de la manipulation et donner des conseils d'hygiène, d'utilisation et de consignes de port
Suivi de l'adaptation en lentilles de contact	Éduquer le patient sur la conduite à tenir
Gestion de l'adaptation spécifique du presbyte	Identifier les spécificités de l'adaptation du presbyte
Prise en charge des équipements spéciaux	Déceler les anomalies nécessitant des équipements spéciaux et les adapter
Analyse des intolérances	Gérer et analyser les complications, référer si nécessaire

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

2.6 Réalisation de Prises en Charge Spécifiques

Compétence Associée :

Établir et organiser une méthode de prise en charge de la Vision de l'Enfant, de la Vision de la Personne Âgée, de la Basse Vision et de l'Optimisation des Capacités Visuelles au Travail

VISION DE L'ENFANT	
Activités Détaillées	Compétences Associées
Identification des signes fonctionnels d'alerte chez l'enfant	Suivre l'évolution de la vision de l'enfant de la naissance à l'adolescence Détecter les différentes pathologies altérant la vision de l'enfant
Identification des facteurs de risque	Détecter et expliquer les facteurs de risques visuels Lire un carnet de santé Appréhender et interpréter un bilan orthoptique
Réalisation d'un examen de vue	Utiliser les tests de dépistage et d'examen de vue adaptés pour le nourrisson et le jeune enfant Appréhender les examens complémentaires pour l'enfant Conduire un dépistage des troubles de la fonction visuelle Acquérir et développer une aptitude à la prise en charge de l'enfant atteint d'un déficit visuel
Conseils d'un équipement optique adapté	Sélectionner l'équipement optique à la morphologie du visage et prendre en considération toutes les contraintes techniques
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins visuels Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

VISION DE LA PERSONNE ÂGÉE	
Activités Détaillées	Compétences Associées
Analyse de la prescription, prise de connaissance des antécédents et de l'historique visuel	Suivre le vieillissement de la fonction visuelle et les pathologies associées Suivre et apprécier les altérations éventuelles de la fonction visuelle et leurs conséquences sur les activités Contrôler les aptitudes visuelles nécessaires à la réglementation des différents permis de conduire et conseiller
Réalisation d'un examen de vue	Concevoir et organiser un examen de vue adapté à la personne âgée en fonction de ses capacités cognitives et physiques
Adaptation le cas échéant de la prescription des verres aux besoins spécifiques de la personne âgée	Sélectionner et utiliser les tests appropriés à ses besoins visuels et à ses activités Évaluer la sensibilité à l'éblouissement pour déceler une photophobie ou un problème oculomoteur Maîtriser les différentes techniques d'ajustement accommodatif et ses anomalies Rechercher, évaluer et identifier les hétérophories, les éléments optomoteurs et effectuer une mesure de l'acuité stéréoscopique Appréhender et interpréter un bilan orthoptique Appréhender et interpréter le compte-rendu des examens complémentaires (champ visuel, OCT, angiographie...)
Communication et orientation vers d'autres professionnels	Respecter la réglementation associée au parcours de soins visuels Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

BASSE VISION	
Activités Détaillées	Compétences Associées
Identification des différentes pathologies liées à la malvoyance	Suivre les différentes pathologies conduisant à la malvoyance Identifier les altérations éventuelles de la fonction visuelle, leurs conséquences sur les activités
Réalisation d'un examen préliminaire	Analyser les signes fonctionnels constatés et évoqués et créer un temps d'échange avec le patient en favorisant son expression
Réalisation d'un examen de vue	Instaurer et maintenir une conversation verbale et non verbale avec la personne pour la conduite, l'adaptation et la réalisation de l'examen en fonction des déficits visuels et en rapport avec les différentes pathologies
Adaptation le cas échéant de la prescription des verres aux besoins spécifiques du malvoyant	Évaluer la capacité de fixation de la personne malvoyante, son espace visuel et les comportements induits Analyser et évaluer la fonction binoculaire Appréhender et interpréter un bilan orthoptique
Propositions et conseils sur les aides visuelles	Identifier les équipements nécessaires et utiles à la personne malvoyante en fonction de l'âge, de l'état fonctionnel et pathologique, de ses activités et de son environnement Sélectionner et conseiller les différentes aides visuelles, mettre en situation d'usage la personne malvoyante dans ses activités et conseiller des mesures en matière d'éclairage, de contraste, et d'ergonomie visuelle
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins visuels Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

OPTIMISATION DES CAPACITÉS VISUELLES AU TRAVAIL	
Activités Détaillées	Compétences Associées
Identification des facteurs de risque	Expliquer les facteurs de risques pour la fonction visuelle Détecter les pathologies professionnelles pouvant affecter le système visuel Analyser et définir les différents risques pour un poste donné
Choix de la monture répondant à la norme Équipement de Protection Individuel du poste s'il y a lieu	Choisir les différents types de protection nécessaire selon le poste
Adaptation le cas échéant de la prescription des verres aux besoins spécifiques du poste de travail et du porteur	Analyser les spécificités visuelles d'un poste de travail et conseiller Optimiser la vision stéréoscopique Recalculer éventuellement la correction optimale pour le travail demandé et la sécurité du travailleur
Conseil d'un équipement optique adapté	Adapter l'équipement optique à la morphologie du visage et prendre en considération toutes les contraintes techniques et normatives Analyser l'environnement lumineux et conseiller Analyser la posture du travailleur, l'ergonomie de son environnement et conseiller
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au Comité Hygiène & Sécurité et aux Conditions de Travail Demander et transmettre les informations nécessaires aux médecins du travail Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

2.7 Prévention Santé

Compétence Associée :

Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique en santé visuelle

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Organisation de la prévention et du dépistage en santé visuelle	Avoir un discours et une méthode cohérents pour favoriser une visite régulière et un suivi chez un ophtalmologiste Conseiller et informer dans un but de prévention d'une possible aggravation d'une pathologie visuelle diagnostiquée par l'ophtalmologiste Informer et expliquer les différents risques quotidiens liés à la vision : travail, loisirs, sports Informer les personnes âgées des risques de chute liés à une mauvaise vision Organiser des tests d'aptitude pour les candidats aux différents permis (conduite, chasse...)
Participation aux campagnes de dépistage en santé visuelle	Contrôler régulièrement les acuités et capacités visuelles ainsi que les équipements Réaliser des dépistages à tout âge Repérer les signes fonctionnels associés à un déficit précoce de la fonction visuelle et/ou à une pathologie oculaire Appréhender les différents procédés médicaux pour pouvoir informer le patient Expliquer les implications possibles d'une pathologie et ses altérations éventuelles sur la fonction visuelle
Développement des actions de prévention	Adapter un examen de vue et les conseils de prévention en fonction des données collectées dans le dossier (anamnèse, ordonnance, historique du patient) Référer ou alerter en fonction des symptômes et/ou des plaintes visuelles Appliquer les différentes techniques de mesures pour établir une réfraction objective ou subjective Utiliser un langage et les outils facilitant le dialogue et la compréhension Appréhender l'ergonomie visuelle la plus adaptée à l'activité (posture, éclairage...) Informer et expliquer les différents risques liés à la vision Apporter des conseils et des solutions possibles en rapport avec les activités et/ou les comportements à risque

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Conseils au patient sur les règles d'hygiène à respecter lors de l'utilisation de lentilles de contact, de leurs produits d'entretien et/ou de son équipement visuel	Transmettre l'apprentissage de la manipulation des lentilles cornéennes (pose, retrait, entretien) Dispenser les conseils nécessaires sur les produits d'entretien adaptés à la typologie de l'équipement Procéder à l'éducation orthétique
Communication et développement des relations avec les professionnels de santé dans le cadre du parcours de soins et de rattachement éventuel à des protocoles de télésurveillance	Être en relation avec les ophtalmologistes, les orthoptistes et les médecins généralistes afin de travailler sur des dossiers communs en respectant le secret médical Identifier les signes justifiant une orientation vers un autre professionnel en expliquant clairement les motivations de l'orientation Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Respecter la réglementation associée au parcours de soins Respecter le protocole de télésurveillance

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

Mission « Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

2.8 Gestion des Ressources

Compétence Associée :

Gérer et assurer le bon fonctionnement humain, administratif et matériel de la structure

Activités détaillées	Compétences Détaillées Associées
Gestion des relations humaines	Gérer les relations humaines et permettre une concertation avec l'ensemble des personnes ayant une activité au sein de la structure et en relation avec celle-ci
	Être à l'écoute
	Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités de chaque membre de la structure
	Accompagner le développement personnel des professionnels de la structure
Gestion administrative et comptable de la structure	Développer un bon management professionnel pour une meilleure qualité du travail dans toutes ses composantes
	Analyser, établir, suivre et archiver les éléments de gestion administrative et comptable, conformément à la législation en vigueur
	Respecter, selon les lois en vigueur, la protection et l'utilisation des données de santé
	Vérifier la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes en vigueur, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité
	Identifier les mesures à prendre si nécessaire et les appliquer
	Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures en vigueur
	Tenir et exploiter des journaux comptables
	Créer informatiquement un devis, un bon de commande, une facture
	Identifier et utiliser les différents moyens de paiement
	Gérer la relation avec la sécurité sociale

site : <http://cnof-opticiens.org/>

Mission « Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

Activités détaillées	Compétences Détaillées Associées
Gestion des ressources matérielles de la structure	Choisir du matériel adapté à la structure, aux activités et le maintenir en état de bon fonctionnement
	Organiser l'espace professionnel et l'espace technique en fonction de la législation en cours
	Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables
	Mettre en œuvre une démarche de Développement Durable (DD) à l'échelle de l'entreprise
	Mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociétale (RSE) à l'échelle de l'entreprise
Développement des bonnes pratiques professionnelles	Gérer le fichier patient-client
	Gérer les fournisseurs (commandes, règlements)
Compréhension, application et respect de la déontologie en optique	Respecter et appliquer les bonnes pratiques professionnelles
	Apprécier, respecter et appliquer la déontologie professionnelle

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Associées »

2.9 Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche

Compétence Associée :

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Actualisation de connaissances et documentation professionnelle	Rechercher, analyser, critiquer et synthétiser les documents professionnels et scientifiques en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux Analyser des articles scientifiques et repérer des résultats de recherche permettant une pratique actualisée, pertinente et fondée sur les preuves
Participation à des congrès, des colloques, des séminaires interprofessionnels, réseaux sociaux professionnels, ...	Participer à des congrès, des colloques, des séminaires interprofessionnels, réseaux sociaux professionnels...
Développement Professionnel Continu (DPC)	Suivre des actions de formation professionnelle continue (DPC)
Suivi de formations universitaires (diplômes universitaires, modules de formation...)	Suivre des formations universitaires (diplômes universitaires, modules de formation...)
Communications, interventions dans le domaine de l'optique de santé	Faire reconnaître son expérience professionnelle par ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé
Réalisation d'études et de recherches	Identifier les besoins en matière de recherche et formuler des questions Rédiger un rapport, un mémoire ou un article scientifique et/ou technique dans le cadre des études et/ou travaux de recherche en relation avec la profession et la formation en tenant compte de l'aspect éthique dans l'objectif d'amélioration de la qualité des prestations
Production de documents professionnels	Élaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations à partir des éléments de la recherche et des données professionnelles

2.10 Formation et informations des professionnels et des futurs professionnels

Compétence Associée :

Informier et former des professionnels et des futurs professionnels

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Enseignement	Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans la structure enseignante et/ou professionnelle Repérer les savoirs et les savoir-faire à transmettre aux étudiants et aux stagiaires en relation avec leur niveau de formation
Tutorat et encadrement des stagiaires en cours de formation	Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les stagiaires en vue de leur autonomisation Évaluer les connaissances, les savoir-être et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs pédagogiques
Formation destinée à des professionnels ou futurs professionnels	Communiquer sur l'activité d'opticien de santé dans le but d'expliquer et de valoriser la profession notamment auprès d'un public d'étudiants et de futurs professionnels ou en s'engageant dans des réseaux professionnels
Transmission de ses connaissances et de son savoir-faire aux étudiants	Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique
Implication des étudiants, stagiaires et autres professionnels dans le respect de la déontologie optique	Respecter la déontologie professionnelle

Conclusion



Dans le but de faire face aux besoins visuels de la population tout en respectant des délais d'accueil raisonnables pour les patients, le C.C.N.O.F. s'applique, depuis le début de ses travaux en 2016 à conseiller une orientation « SANTÉ » à la profession d'opticien.

Toutefois, cette nouvelle orientation ne retire rien au domaine technique de la profession, un savoir-faire essentiel auquel le C.C.N.O.F. attache également une grande importance.

Le présent livret résume l'approche retenue et précise le contenu des activités de l'opticien de santé et de leurs compétences associées. Il se veut être un outil de partage, avec l'ensemble de la profession, de l'orientation que le C.C.N.O.F. propose de donner au métier d'opticien dans les années à venir.

Suite au rapport I.G.A.S. (Inspection Générale des Affaires Sociales) / I.G.E.S.R. (Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) sur la filière santé visuelle publié en janvier 2020 – lequel propose la création d'une **Licence de Santé Visuelle** (recommandation n°26) et d'un **Master de Pratique Avancée Santé Visuelle** (recommandation n°27) – la position des Syndicats Professionnels est unanime et sans équivoque : une demande à l'unisson de son application immédiate.

Par ailleurs, une réunion organisée (le 22.04.2021) par les Conseillers du Cabinet du Ministre des Solidarités et de la Santé, à laquelle participait le C.C.N.O.F. en compagnie des Syndicats d'Opticiens et du G.I.F.O., a confirmé en tous points cette orientation santé voulue par tous les acteurs de la filière.

Souhaitons qu'avec cette convergence de vue de l'ensemble de la profession et avec la volonté du gouvernement et des ministères concernés, une réforme de la profession d'Opticien puisse être mise en œuvre dans les meilleurs délais, afin que ces derniers puissent apporter leur contribution à une prise en charge toujours meilleure de la santé visuelle des Français.

Annexe **Derniers travaux réalisés sur l'évolution des professions paramédicales et de la profession d'opticien**

■ Juillet 2013 – **Rapport N°IGAS RM2013-129P / IGAENR n°2013-81** (« Les formations paramédicales : Bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD »).

■ Juillet 2015 – **Rapport IGAS N°2015-008R** (« Restructuration de la filière visuelle ») du Dr Dominique Voynet : avec parmi les recommandations faites :

- N°20 : « Procéder, dans le respect des travaux antérieurs, à la refonte de la formation des opticiens-lunetiers et à leur intégration dans le schéma LMD ».
- N°29 : « Diligenter une mission commune IGAS-IGAENR pour expertiser la faisabilité d'un socle commun aux études paramédicales du secteur visuel ».
- N°30 : « Mettre à l'étude sans tarder le chantier de définition d'un master de santé visuelle, dans les UFR de médecine, ouvert aux titulaires d'une licence d'optique-lunetterie, d'une capacité professionnelle d'orthoptie ou d'une licence de sciences optiques ».

■ Février 2016 – **Feuille de route de La Grande Conférence de la Santé** avec les mesures :

- N°9 : « Développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé » (Mutualisation d'enseignements).
- N°13 : « Confier – à moyen terme – aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales » (Universitarisation)

Ainsi que d'autres telles que les N°10, 11, 14, 15, 20 et 21 qui peuvent concerner les opticiens :

- N°10 : « Généraliser les outils numériques dans les formations en santé ».
- N°11 : « Développer l'accès des étudiants en santé aux formations à la recherche ».
- N°14 : « Étendre la logique d'évaluation de l'enseignement supérieur aux écoles et instituts de formation paramédicaux ».
- N°15 : « Concourir à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs pour les formations paramédicales ».
- N°20 : « Développer les pratiques avancées » (Master).
- N°21 : « Mettre en place la recertification des professionnels de santé » (DPC).

■ Juin 2017 – **Rapport IGAS N°2016-123R / IGAENR N°2017-043** (« Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures 5, 6 et 13 de la Grande conférence de santé »).

■ Février 2018 – Remise aux ministres du rapport intermédiaire sur la « **Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique** » dont a été en charge M. Stéphane Le Bouler (pour le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), suivi en mars 2018, de l'installation par les ministres du **Comité de suivi du processus d'universitarisation**.

■ Janvier 2020 – **Rapport IGAS n°2019-07R / IGESR n°2019-154** avec parmi les recommandations faites :

- N°26 : « Créer, dans le cadre d'une expérimentation, une licence de santé visuelle, avec deux parcours (orthoptie et optique de santé) et des mentions de spécialisation pour les opticiens et les orthoptistes, ainsi qu'un dispositif de passerelle pour les actuels opticiens-lunetiers ».
- N°27 : « Créer un master (bac +5) de pratique avancée santé visuelle, ouvert aux orthoptistes et aux opticiens-lunetiers (de niveau bac +3) ».

■ Juin 2021 – **Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales** en conclusion des travaux de la mission sur « La formation des professions paramédicales », et présenté par M^{me} Annie Chapelier, Députée, avec parmi les propositions faites :

- N°1 : Achever l'intégration des professions paramédicales dans le schéma LMD : « Amener à trois ans l'ensemble des formations se déroulant actuellement sur deux ans (techniciens de laboratoire, opticiens-lunetiers et diététiciens) ».
- N°6 : Étendre la pratique avancée à de nouveaux domaines et métiers : « En lien avec l'ensemble des professions, étudier l'opportunité de développer la pratique avancée pour de nouveaux métiers : opticiens-lunetiers, orthoptistes et manipulateurs en électroradiologie ».

■ Juillet 2021 – **Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales** en conclusion des travaux de la mission sur « L'organisation des professions de santé : quelle vision dans dix ans et comment y parvenir ? » et présenté par M. Cyrille Isaac-Sibille, Député.



Opticien de Santé, Activités et Compétences
Propositions du Collège du Conseil National des Opticiens de France
– Novembre 2021 –

Réalisation

Travail réalisé par l'ensemble des membres du CCNOF
Groupe projet : Serge Baribeaud – Dominique Barraud
Eric Lazaridès – Alain Chantrel – Pierre Guertin
Coordinateur : Dominique Meslin
Éditeur : Gérard Larnac – CLM Communication
Design graphique : Exatypo

Crédits photographiques

Toutes photographies © EnvatoElements

Copyright © 2021 CCNOF

Toute reproduction ou utilisation sous toutes ses formes,
en tout ou en partie, de ce document, est strictement interdite
sans l'autorisation écrite préalable du CCNOF.

Contact

CCNOF
3ter rue de Loudun
37120 Richelieu
Tél. 06 71 90 28 74
ccnof@cnof-opticiens.org

www.cnof-opticiens.org



CNOF

Collège du Conseil National des Opticiens de France

+ www.cnof-opticiens.org